12633 - Devrais-je obéir mes père et mère en abandonnant la compagnie des bons?

question

Si mes père et mère me donnent l'ordre de rompre mes relations avec de bons compagnons et collègues, de ne pas voyager avec eux pour accomplir une oumra, en dépit du fait que je suis sur la voie du retour à l'engagement (religieux)..Faut il leur obéir dans ce cas?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Vous n'avez pas à leur obéir dans la désobéissance envers Allah et dans ce qui vous porte préjudice, compte tenu de la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): L'obéissance ne se fait que dans le bien et compte tenu encore de sa parole: On n'obéit pas à une créature dans la désobéissance au Créateur. Si quelqu'un vous interdit d'accompagner les bons, ne lui obéis pas. Peu importe qu'il s'agisse des père et mère ou d'autres. N'obéissez pas à celui qui vous recommande la compagnie des mauvais. Continuez toutefois à bien parler à vos père et mère, à les bien traiter en leur disant , par exemple: papa X!, maman X! Ces gens-là sont bons. Je tire profit de leur compagnie. Ils me sont utiles. Mon cœur s'adoucit chez eux. Je m'instruis auprès d'eux... Il faut leur tenir un langage courtois, loin de la virulence et de la violence. S'ils persistent à vous les interdire, ne leur dites pas que vous allez tout même les accompagner et garder leur contact. Ne leur dites pas que vous sortez avec eux si cela ne leur plaît pas. Mais ne leur obéissez que dans l'obéissance (à Allah) et le bien.

S'ils vous donnent l'ordre d'accompagner des mauvais ou de fumer ou de boire du vin ou de vous livrer à la fornication ou à d'autres actes de désobéissance, ne leur obéissez pas et n'obéissez à personne d'autres dans ce sens, compte tenu des deux hadith que nous venons de

citer. Allah est le garant de l'assistance.